



Dettes personnelles à un particulier

Par **loire_old**, le **09/10/2007 à 17:54**

Mes parents, des personnes âgées (80 ans) sont en surendettement. Ils ont un dossier à la banque de France qui a mis en place un échéancier, depuis avril. Une ex voisine à mes parents se manifeste. Elle a prêté de l'argent à mes parents (5000 euros, Maman a signé une reconnaissance de dette). Bien entendu cette somme n'a pas été inclus dans la dette auprès de la banque de France. Mes parents "avaient oublié".rnrn1-Cette voisine, peut-elle se retourner vers nous les enfants pour le règlement de cette somme ?rnrn2-Bien entendu, mes parents ne peuvent pas régler cette somme. Il leur reste 37 euros par mois et , nous les enfants, faisons très souvent des courses, des caddies. Afin de prouver leur bonne volonté, mes parents voudraient verser 20 euros tous les mois à cette dame. est ce une bonne solution?rnrnMerci pour vos conseils.

Par **Jurigaby**, le **09/10/2007 à 19:43**

Bonjour.rnrnrn-Non, absolument pas..rnrn-C'est au créancier de décider. Il peut accepter ou refuser, mais si il refuse, attendez vous à une saisie vente des meubles..

Par **LEEKIM**, le **20/11/2007 à 22:09**

La meilleure des solutions, c'est de redeposer un nouveau dossier à la bdf en incluant cette nouvelle créance.